

COMMUNE DE PEUMERIT

AVIS ADMINISTRATIF

Approbation de la révision de la carte communale

Par délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 et arrêté n° 2020276-0003 du 2 octobre 2020 de M. le Préfet du Finistère, a été approuvée la révision de la carte communale de Peumerit.

Cette délibération et arrêté préfectoral sont affichés en mairie pendant un mois. Le dossier de carte communale est tenu à la disposition du public à la mairie de Peumerit aux jours et heures d'ouverture, et est publié sur le site internet de la commune : www.peumerit.fr